7449 - Que doit faire celui qui a abandonné le jeûne ?

question

Question : Je suis une jeune femme de 25 ans. Jusqu'à l'âge de 21 ans, la paresse m'empêchait de jeûner et de prier. Mes parents me conseillaient de le faire, mais je restais indifférente. Que dois-je faire maintenant qu'Allah m'a guidée de sorte que j'ai regretté la négligence du passé et ai commencé à jeûner.

la réponse favorite

Louange à Allah.

le repentir efface ce qui l'a précédé. Vous devez regretter (votre comportement passé) et vous résoudre sincèrement à pratiquer le culte et à multiplier nuit et jour les prières surérogatoires, le jeûne facultatif, le dhikr, la récitation du Coran et l'invocation. Allah exauce le repentir de Ses serviteurs et pardonne les mauvais actes.